

ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF OU SOCIO-ÉDUCATIF

KEVREDIGEZHIOÙ DESAVADUREL PE SOKIODESAVADUREL

BÉNÉFICIAIRES

Associations à caractère éducatif ou socio-éducatif (à l'exclusion des associations communales ou intercommunales portant le projet éducatif du territoire concerné).

NATURE DES PROJETS

Projets en direction des jeunes morbihannais.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- Mener un projet en lien avec un ou plusieurs collèges ou avec des groupes de collégiens durant le temps scolaire ou extra-scolaire s'inscrivant dans les thématiques suivantes :
 - découverte du monde économique et des métiers,
 - promotion de la santé, du vivre-ensemble et de la bienveillance,
 - promotion et prévention des usages du numérique et des réseaux sociaux.
- Avoir un siège ou une délégation dans le département.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- Subvention forfaitaire,
- Décision prise par la commission permanente.

PIÈCES À FOURNIR

- Formulaire de demande de subvention complété (téléchargeable sur www.morbihan.fr),
- Budget prévisionnel,
- Bilan financier (actif/passif),
- Copie certifiée des budgets et des comptes de résultat de l'exercice écoulé (avec les annexes),
- État récapitulatif des dépenses/recettes ainsi que tout document faisant connaître les résultats de l'activité,
- Relevé d'identité bancaire.

S'il s'agit d'une première demande, joindre en plus :

- Copie du récépissé de déclaration en préfecture,
- Copie des statuts,
- Copie du règlement intérieur (s'il existe) ou sa mise à jour.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction générale adjointe éducation, culture, attractivité, territoires
Direction de l'éducation et de la jeunesse
31 impasse Joseph Loth – 56000 Vannes
Tél. : 02 97 54 83 58